

ABONNEMENT. Saumur. 30 fr. 15 fr. 10 fr. Poste: 35 fr. 18 fr. 10 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 40 c. Réclames, 30 c. Faits divers, 75 c.

RÉSERVES SONT PAIÉES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 MARS 1886

Les tarifs des chemins de fer

La Chambre a des allures fort suspectes. La discussion des tarifs des chemins de fer a été pour les républicains un prétexte à attaques qui ne nous semblent pas justifiées.

Les tarifs doivent être basés sur les charges qui pèsent sur les Compagnies, sans être une imposition trop lourde pour le commerce; mais de ce que quelques chiffres exagérés ont été relevés, s'ensuit-il que tous le soient? L'exagération des uns ne compenserait-elle pas la faiblesse des autres?

C'est l'ensemble qu'il faut étudier de près pour s'en rendre un compte bien exact.

Partisan de l'abaissement modéré des tarifs, nous ne le serions pas dans la mesure réclamée.

En fait, il faut dans le débat faire la part à l'hostilité systématique de l'extrême gauche contre les grandes Compagnies.

A ses yeux, ces Compagnies seraient cause de tout, et ce seraient elles qui auraient livré notre commerce national à nos voisins, et pourtant personne ne peut leur reprocher d'avoir soutenu le libre-échange et de s'être opposé, ces temps derniers, au relèvement des droits à l'importation.

Aujourd'hui, sous un prétexte plus apparent que réel, les personnes qui attaquent à la tribune et dans la presse les grandes Compagnies, sont encore celles qui poursuivaient naguère avec tant d'acharnement le rachat des chemins de fer.

Le rachat, l'expropriation, c'est là le but d'une nouvelle campagne, qui aura pour pendant celle qu'on ne manquera pas d'entamer avant peu contre les propriétés minières.

Le déficit que présentent chaque année les divers réseaux de l'Etat devrait cependant les tenir dans une réserve plus prudente.

Le procès en cause est un conflit d'inté-

rets divers, dont la révélation serait bien curieuse. Il est de ce côté de grasses sinécures que l'on envie; les républicains purs rêvent, d'autre part, la formation d'une nouvelle puissance féodale qui leur semble nécessaire à l'existence de la République.

Nous espérons que le bon sens pratique fera justice d'attaques qui ne nous paraissent nullement fondées.

CONFISQUEZ, N'EXILEZ PAS

C'est l'avis de M. Rochefort. M. Rochefort est pour la confiscation des biens des Français qui ont cessé de lui plaire.

On dit que la haine de M. Rochefort vient de ce qu'étant, lui, membre du gouvernement de la Défense nationale, il s'est contenté de toucher ses gros appointements de gouvernant, pendant que le duc de Chartres, l'homme aux « centaines de millions », se battait comme un enragé contre les Allemands, sous le nom de Robert le Fort.

M. Rochefort n'a jamais pardonné cette leçon donnée par un prince « riche » à un marquis républicain qui « s'enrichissait » en palpan nos pauvres impôts pendant la ruine générale.

Voici les principaux extraits de l'article de Rochefort:

LA CONFISCATION

« Les d'Orléans sont dangereux, je le reconnais; ils le sont même infiniment plus que les Bonapartes; mais pourquoi le sont-ils plus? Parce qu'ils sont riches, tandis que les Bonapartes passent généralement pour n'avoir pas le sou.

Ce n'est pas la présence du duo d'Aumale et du comte de Paris à Chantilly qui est redoutable pour les institutions républicaines, c'est l'influence considérable que leur donne leur fortune, évaluée à plusieurs centaines de millions.

« S'ils veulent acheter des consciences, ils les achèteront tout aussi facilement de Twicke-

nam ou de Bruxelles que du département de l'Oise.

« Nous ferons même observer que la corruption leur sera encore plus aisée, attendu que la vente et l'achat des partisans qu'ils embaucheront seront moins surveillés à l'étranger qu'en France.....

« La confiscation des biens de la famille d'Orléans a déjà été pratiquée sous la première République. »

La Gazette de France ajoute:

« M. Rochefort, dans son aveuglement, croit être méchant pour les Princes, il n'est qu'injurieux pour ses amis.

« En effet, qui craint-il qu'on achète à beaux deniers de Chantilly comptants? »

« Des républicains. — Car ce ne sont pas des partisans de la Monarchie, puisqu'ils sont acquis à la cause.

« C'est donc dans la crainte que les Princes puissent ACHETER TROP DE CONSCIENCES RÉPUBLICAINES, que l'on propose de procéder à la confiscation des biens des d'Orléans.

« A ce compte-là, tous ceux qui sont susceptibles D'ACHETER DES RÉPUBLICAINS deviennent un danger pour l'Etat républicain et doivent être compris dans le décret de confiscation. »

Chronique générale.

COUPS DE REVOLVER A LA BOURSE.

Hier, à la Bourse, quelques instants après la clôture, un individu d'un certain âge, embusqué à la première fenêtre du bureau des transferts, en face le bureau télégraphique, a tiré trois coups de revolver en dirigeant son arme vers la coulisse de la rente, où il y avait en ce moment un grand nombre de personnes.

Par le plus heureux des hasards, personne n'a été atteint.

L'individu a ensuite jeté dans l'intérieur de la Bourse une bouteille pleine de liquide

qui est tombée près de la corbeille et qui s'est brisée en morceaux.

Une indescriptible émotion s'est aussitôt manifestée. L'auteur de l'attentat a reçu des personnes présentes de nombreux coups de canne, puis il a été arrêté par les gardiens de la Bourse.

Une des balles tirées a frappé le parquet à côté de la corbeille de la rente; deux autres ont atteint la corniche qui surmonte les colonnes de l'intérieur.

On a conduit l'individu au commissariat de la Bourse, où il a subi un premier interrogatoire.

Durant le trajet, les gardiens de la Bourse et les gardiens de la paix ont éprouvé les plus grandes difficultés pour le soustraire à la colère de la foule. (Petite France.)

Cet individu serait, paraît-il, un anarchiste.

LA GRÈVE DE DECAZEVILLE.

Decazeville, 5 mars.

La situation est exactement ce qu'elle était hier. A l'extérieur, le calme est absolu, et les grévistes sont invisibles. Le marché hebdomadaire est très-animé.

On ne signale aucun symptôme de rapprochement entre les mineurs et la Compagnie. Aucun mineur n'a demandé à reprendre le travail à Bourran.

On télégraphie de Decazeville au Temps:

« Les ouvriers mineurs commentent avec animation dans leurs cercles les paroles prononcées par M. le ministre des travaux publics, dans l'entrevue qu'il a eue avec les députés de l'extrême gauche; ils en tirent publiquement la conclusion que l'Etat va s'emparer des mines et les exploiter pour leur seul profit.

« En conséquence, ils décident de persister dans leur résistance, et ils attendent les résultats de l'interpellation Camélinat.

« Soubrié, Garric, Clair et Lafont, détenus à Villefranche, comparaitront lundi prochain. Basly et Duc-Quercy figureront à l'audience comme témoins. »

53 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Je regardais mon pauvre ami. Serge est maintenant un homme robuste au mâle et beau visage. A la chute des feuilles il aura vingt-sept ans, l'âge de la force, l'âge où l'intelligence a toute sa plénitude, et où le cœur sait aimer ardemment, fidèlement.

— Serge, lui dis-je, depuis trois mois j'ai beaucoup prié, beaucoup réfléchi. Je me suis rendue seule dans le petit cimetière. J'ai collé mes lèvres sur les terres qui recouvrent mon père et ma mère. J'ai demandé à mes martyrs de me guider, de m'inspirer, et voici ce qu'ils m'ont répondu, en même temps que me le dictait aussi mon cœur.

Il s'était penché vers moi, il m'écoutait anxieux.

— Mon pauvre Serge, repris-je d'une voix lente, la France ne m'attire plus... Qu'y ferais-je? Qui aimerais-je là-bas? J'y serais seule et triste; sans cesse je songerais à la Sibérie, comme si la Sibérie était ma patrie... Et ne l'est-elle pas réellement: mon père et ma mère y reposent, et n'ai-je pas, dans votre cœur, un cœur de frère, un cœur d'ami?

— Oui, un cœur bien fraternel, dit-il en me

serrant fortement la main; un cœur, Nadège, qui, depuis sept années, n'a vécu que de votre pensée.

Je sentais mon visage se couvrir de rougeur. Il ne m'appartenait guère de continuer les confidences, de montrer à Serge ma tendresse. Mais Serge était un exilé, un banni. Il n'avait plus ni titres ni fortune. La délicatesse le condamnait au silence; et, bravement, je repris:

— Ils vous ont bien aimé, ceux qui dorment là-bas. Vous avez été leur fils. Pour tenter de sauver le comte de Rudzen vous n'avez pas hésité à sacrifier votre liberté, votre jeunesse. Et, depuis, quel dévouement pour votre cher commandant! Vous lui avez fermé les yeux. Vous l'avez veillé pendant la dernière nuit passée dans l'isba. Je n'ai rien oublié; et, maintenant....

Je rougis davantage. Je continuai pourtant:

— Maintenant, Serge, je viens vous dire.... Voulez-vous que, dans vos peines, je vous console comme ma mère a consolé mon père?

Il saisit mes deux mains, les porta à ses lèvres, et se prit à trembler.

— Nadège, balbutiait-il, Nadège!

— Eh! bien, ne le voulez-vous pas?

Il serrait toujours mes mains, presque à les briser, et des larmes, refoulées brusquement, montaient à ses prunelles.

— Non, je ne veux pas, parce que vous m'êtes

mille fois plus chère que mon propre bonheur. Non, je ne puis condamner votre vie à l'éternel exil, aux privations de toutes sortes, à la pauvreté, à la souffrance!

Je l'interrompit brusquement.

— Et qu'est-ce que l'exil, si nous sommes ensemble; qu'est-ce que la pauvreté, si nous sommes deux à la subir; que sont tous les chagrins si, pour en supporter le poids, nous nous tenons la main?

Il me regardait avec une profonde tendresse; puis, il s'écria, la voix ardente:

— Ah! que l'on s'aime dans les pays où l'on souffre! Oui, Nadège, oui, vous avez raison: misère, exil, humiliation, pauvreté, tout cela n'est rien pour les cœurs sincèrement épris. Que de fois j'ai rêvé que votre bras s'appuierait sur le mien. J'ai fait ce beau rêve du jour où je vous ai vue à Borezka, si charmante dans la fraîcheur de vos seize ans, si sympathique dans l'élan de vos enthousiasmes. Et, depuis, le rêve m'a suivi partout; quand je combattais aux côtés du comte de Rudzen; quand j'endurais le terrible martyre des mines... Et, lorsque je revins à Irkoutsk, lorsque j'entendis votre père m'appeler son fils, si vous aviez soupçonné ce qui se passait dans mon âme; quelle joie intense; quelle joie profonde!....

Mais, tout cela était un rêve!

Il cacha son front dans ses deux mains, et

reprit, après un silence, en secouant la tête avec mélancolie:

— Allons, du courage!... J'ai eu un moment de folie. Un instant j'ai pensé que nos mains pourraient à jamais se joindre... Mais la raison revient; elle me dit que, pour vous, je ne puis être qu'un frère, un ami; mais le plus vrai, le plus sûr des amis.

Sa voix tremblait de plus en plus; ses yeux étaient baissés; je devinais des larmes sous ses paupières.

— Est-ce que les déportés, reprit-il avec une profonde amertume, peuvent fonder une famille? N'est-il pas une loi cruelle... cruelle entre toutes, qui condamne à l'esclavage tout enfant qui naîtrait d'une union contractée en Sibérie? Oui, nous, je le crois, continua-t-il avec animation, maintenant me regardant en face, ses yeux plongeant dans les miens, oui, nous, nous serions heureux. Chaque jour notre amour se retremperait dans les épreuves. En vain les sévérités du czar se dresseraient contre nous, elles ne sauraient nous atteindre. Non, pas nous... mais l'être charmant et pur pour lequel nous rêverions toutes les joies, toutes les félicités. C'est lui, l'ange innocent qui continuerait à porter nos chaînes. C'est lui, le jeune chrétien au cœur fervent, qu'on arracherait à la religion sainte pour en faire un schismatique. Il hériterait de toutes nos douleurs,

On écrit de Marseille :

« Une délégation, composée d'une trentaine d'ouvriers, a remis au préfet une protestation contre la laïcisation des hôpitaux. »
« Une délégation des dames marseillaises a également remis au maire de Marseille plusieurs pétitions dans le même sens. »
« Ces protestations, remises à la mairie de Marseille, ont en trois jours réuni plus de trente mille signatures. »

On écrit de Bordeaux :

« Un lycéen, âgé de dix-sept ans, originaire de la Saintonge, s'est suicidé mercredi soir à cinq heures, en absorbant du cyanure de potassium. »
« Sur le bureau de l'étude, où ses camarades ont découvert son cadavre, après la récréation du soir, on trouva la lettre suivante :
« J'ai assez de la vie, je m'empoisonne. »

AU TONKIN

Nous trouvons dans le *National* une lettre du Tonkin qui montre que le désordre le plus complet continue à régner dans ce pays :

Hanoï, 6 janvier 1886.

«..... C'est encore bien lentement que progresse notre domination au Tonkin. La guerre nous a débarrassés des Chinois irréguliers, mais c'est tout. Nous avons toujours, et de plus belle, les pirates. On fait des colonnes contre eux de tous les côtés, on combat rarement et on se fatigue beaucoup. Quand on est dépité de voir s'envoler constamment ces maudits oiseaux de proie, qu'on poursuit sans pouvoir les atteindre, on s'en prend aux villages qui n'ont pas su les arrêter, et on massacre. »

« Au total, la besogne militaire est considérable pour un résultat presque nul. Cent mille hommes ne feraient rien de plus. Je crois qu'au contraire, plus nous aurons de soldats, plus nous verrons de pirates. Outre le désir extrême que chacun a d'expéditionner, il est certain que ces expéditions infructueuses, lancées à l'aveuglette à travers tout le pays, finissent par diminuer le prestige de notre drapeau aux yeux des populations, et même par le faire détester. Chaque colonne traîne des quantités de coolies, indigènes réquisitionnés, qu'il faut arracher aux villages et qu'on traite comme des bêtes de somme. Le passage des soldats est tellement redouté, que nombre de gens prennent la fuite à leur approche. »

« La piraterie est absolument la même qu'avant notre arrivée, et les Tonkinois peuvent dire qu'à ce point de vue, comme aux autres, les Français n'ont rien changé. »

« On exige d'ailleurs des villages qu'ils se défendent eux-mêmes, et on leur fait dire de ne pas compter sur nous. On sait si peu comment s'y prendre, que les ordres se contredisent en quelques jours. Ainsi récemment il était recommandé aux troupes dissé-

de toutes nos humiliations; nous serions les meurtriers de l'âme d'un fils que nous adorerions... Et, peut-être, un jour, Nadéje, dans une heure de désespoir, maudirait-il ceux qui lui auraient donné la vie !

Moi aussi, à mon tour, j'avais caché ma tête dans mes mains et je pleurais. Serge avait raison. Notre union était impossible. Il fallait nous quitter; nous quitter pour toujours. Eh quoi ! la Providence, à trois reprises différentes, nous avait réunis; mais elle n'avait donc noué et renoué tant de chers liens entre nous que pour mieux nous briser le cœur en les brisant aussi ?

Je courus me jeter dans les bras de Géraldine; et, tout en larmes, d'une voix morne où passait ma souffrance, je balbutiai :

— Il faudra le quitter... Quitter Serge... Regagner la France...

Et lui, plein de courage, avec un élan de foi vive et d'espérance ardente :

— Je sais, dit-il, que la bonté divine est sans bornes. Elle soutient et console les plus désespérés. Elle pourra nous réunir un jour, si nous sommes jugés dignes de fonder une famille chrétienne... une famille où Dieu, la patrie et l'honneur auront un autel... Nadéje, ma sœur et mon amie, retournez en France. Allez près de ma mère. Moi, ici, je veillerai sur vos chères tombes... Vous, là-bas, vous consolerez la vieillesse de celle qui m'a bercé lorsque j'étais enfant. Si elle était

minées de se mettre en contact avec les populations, aux officiers français d'entrer en relations avec les chefs tonkinois...

« Peu après, un ordre est venu aux officiers faisant la topographie de ne pas demander le moindre renseignement aux chefs tonkinois, de crainte de les effrayer: il paraît que les interprètes leur traduisent toutes nos paroles en demandes d'argent. Le charge-t-on de dire: « Je vous présente mes salutations », il traduit: « Cet officier exige que vous me remettiez ce soir trois cents piastres. » Le mandarin répond-il: « C'est exorbitant, je ne les ai pas », cela devient dans la bouche de l'interprète: « Ce mandarin est très-touché de votre politesse. » Aussi certains interprètes se font-ils, prétend-on, des fortunes énormes. »

« Le désordre le plus complet règne partout, dans l'administration, dans les finances, etc. Quoi d'étonnant? Nos fonctionnaires, comme nos généraux, sont dans un pays qu'ils ne connaissent pas, qu'ils n'aiment pas et où il n'y a personne à même de les éclairer. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 mars.

Le vote de confiance donné au gouvernement a satisfait la Bourse. Les cours sont bien tenus. Le 3 0/0 est à 82.20, l'amortissable à 84.35, le 4 1/2 0/0 à 109.77.

Le Crédit Foncier est ferme à 1,342.50 et ses obligations ont de bonnes demandes.

La Banque d'Escompte se dirige vers le cours de 500 fr. Elle est aidée dans cette campagne par l'Italien qui s'élève à 98.10.

La Société Générale est très-bien tenue. Les actions de chemins de fer conservent leur fermeté.

La Compagnie du Nord de l'Espagne, le Crédit Industriel et Commercial, la Banque d'Escompte, la Société de Dépôts, la Société Générale ouvriront le 11 courant leurs guichets à une émission de 60,000 obligations des chemins de fer des Asturies, Galice et Léon (3^e hypothèque). Le service des intérêts et de l'amortissement est garanti par la Compagnie du Nord de l'Espagne.

Le prix d'émission est de 306.25 et se réduit à 305 fr. si on se libère à la répartition, intérêt 15 fr., jouissance 1^{er} avril 1886.

En tenant compte de la prime de remboursement, le placement ressort à plus de 5 0/0 nets d'impôts.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La crue de la Loire, qui était venue avec une si grande rapidité, s'écoule avec non moins de vitesse.

Hier, dès 2 heures du soir, on a constaté du rabais, et l'eau ne marquait plus ce matin, au pont Cessart, que 3^m 55; à midi, 3^m 40.

Les nouvelles de la haute Loire et de ses affluents constatent que partout le maximum de la crue s'est fait sentir.

Le mauvais temps d'hier n'est pas fait pour maintenir cet état des eaux. La pluie a tombé presque toute la journée et la nuit dernière il y a eu tempête avec averses abondantes.

abandonnée longtemps encore, qui lui fermerait les yeux? Soyez sa fille. Je vous la donne. Je vous la légue, cette mère, cette sainte. Toutes les deux vous parlerez du pauvre Serge; toujours il vivra dans votre souvenir; et, peut-être, Nadéje, peut-être...

Son visage brilla d'enthousiasme; son regard exprima la plus énergique résolution. Et moi, debout, j'attendais, j'attendais. Qu'allait-il me dire? Alors il continua, d'une voix ardente :

— Ah! je suis las... las à en mourir de la captivité. Je veux fuir ceux qui me persécutent. Je veux quitter cette Sibérie où s'épuisent mes forces et ma jeunesse. Depuis longtemps je mûris un plan sérieux. Je m'évaderai, Nadéje, j'exposerai ma vie... Mais, que sera ma vie quand je ne vous verrai plus! Oh! ne nous disons pas adieu, mais au revoir! Priens de toute notre âme, et Dieu prendra pitié de nous.

En route pour la France, juillet 19...

Géraldine m'exhortait au courage. Nous allions partir! J'eusse voulu tout emporter de notre isba. Je regardai cette chambre unique où j'avais souffert près de mon père et de ma mère, mais où ils m'avaient souri, où je les avais consolés. Je considérais le large poêle de faïence, devant lequel je m'étais tant de fois assise près de notre ami. Que de fois j'avais moi-même allumé le feu qui devait faire bouillir l'eau du semovar, toute

M. Keller, propriétaire de la brasserie de Saint-Florent, vient d'être victime d'un triste accident.

En voulant graisser les mouvements de sa machine, il a eu le bras pris dans un engrenage. Grâce au sang-froid de son fils qui, aux premiers cris de son père, a arrêté la machine à vapeur, M. Keller a échappé à une mort certaine.

Le bras était tellement mutilé que l'amputation a été jugée indispensable et a été opérée avant-hier par MM. les docteurs Besnard et Bontemps.

Le général L'Hôte est nommé président du comité de cavalerie; cet emploi était occupé précédemment par le général de Galliffet.

INSPECTIONS GÉNÉRALES.

Par décision ministérielle du 28 février dernier, les arrondissements d'inspection générale permanente de cavalerie de l'intérieur ont été constitués ainsi qu'il suit :

4^e arrondissement à Tours: brigades de cavalerie des 5^e et 9^e corps d'armée et 6^e brigade de cuirassiers.

Dans son audience du 27 février, la Cour de cassation a rendu deux arrêts qui intéressent toutes les sociétés musicales.

Aux termes du premier :

« Le fait, par une fanfare, de jouer des airs de musique dans la rue, avant la nuit, ne tombe pas plus sous le coup d'arrêts municipaux prohibant « tout cri, chant, vocifération, charivari de nature à incommoder les habitants et troubler le repos public », que sous le coup des dispositions de la loi du 30 juin 1884, qui soumettent certaines réunions publiques à une déclaration préalable. »

Aux termes du second :

« Lorsque les membres d'une fanfare ont été trouvés réunis dans un local attenant à une auberge après l'heure réglementaire fixée par un arrêté préfectoral, il n'y a pas de contravention, s'il résulte des constatations du jugement que ce local était détaché de l'auberge, en vertu d'actes réguliers, et constituait un lieu privé où les agents de l'autorité ne pouvaient avoir le droit de pénétrer. »

Le même arrêt décide « qu'une répétition musicale ne peut être considérée comme ayant causé un tapage nocturne, quand, ayant eu lieu à l'intérieur d'une maison, elle n'a pas, d'après les constatations des juges du fait, troublé la tranquillité des habitants. »

LES INONDATIONS DANS LA VIENNE.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne* :

« Le Clain, gonflé par les pluies de ces derniers jours, a débordé jeudi matin. Les eaux ont subitement monté de 4^m 40 et ont inondé les propriétés voisines. »

« Une grande quantité d'animaux et d'objets que les riverains, ne prévoyant pas la crue, n'avaient pas songé à mettre à l'abri ont été enlevés par les eaux. »

« On nous cite un propriétaire des Côtes qui a perdu 100 lapins, poules ou pigeons. Cinq porcs appartenant à M. Roussel, de l'hôtel des Trois-Piliers, ont également disparu. »

« On a vu emporter par les eaux un cochon éventré, prêt à être découpé. L'animal était attaché sur une échelle qui lui a servi de radeau. Le naufragé a été recueilli au pont Saint-Cyprien. »

« Les porcs de M. Fontaine, charcutier, ont échappé à l'inondation. Un garçon qui aperçu de la crue, a couru aux étables. Il était temps: les animaux baignaient dans l'eau. »

« Les riverains se plaignent vivement, non sans raison, de l'incurie de l'administration. On aurait dû les avertir, en effet, de la crue qui allait se produire. »

« La Vienne a également débordé: la montée a été rapide comme celle du Clain. »

« Une terrible catastrophe a failli se produire à Bonnes. »

« La crue s'est produite si promptement que les riverains ont été surpris. Les eaux emportant une quantité considérable de bois, quelques personnes ont eu l'idée de l'arrêter au passage. MM. Guigné et Vachon (Jean) et Pouvreau (Gustave), sont donc montés dans un bateau. Mais, le courant étant extrêmement rapide, l'embarcation fut bientôt renversée. »

« Les trois hommes qui la montaient auraient infailliblement péri s'il ne se fût trouvé un arbre à cet endroit. Ils purent cramponner aux branches et grimper sur l'arbre. »

« Plusieurs témoins de cette scène, M. Jutand (Pierre), conseiller municipal, Bobet et Puisais (Jacques), sautent immédiatement dans le bateau de M. Montenay (le seul qui les eaux n'eussent pas emporté) et n'hésitent pas à traverser la Vienne pour aller au secours de leurs compatriotes, qu'ils ont sauvés l'un après l'autre. Il y avait une heure que ces malheureux étaient perchés sur l'arbre. »

« M. Deshouillères (Célestin) a également pris part au sauvetage. »

Hier matin, les eaux du Clain ne dépassaient plus que d'un mètre la cote ordinaire.

On écrit du canton de La Ferté-Bernard (*l'Union de la Sarthe*) :

« Les enfants de l'école communale de Saint-Antoine-de-Rochefort affirment que leur instituteur leur a formellement déclaré qu'il ne préparait aucun certificat d'études à aucun élève fréquentant le catéchisme. »

Nous demandons à M. Goblet si c'est ainsi qu'il entend la neutralité dans les écoles. Nous serions bien aise de savoir ce qu'en pense.

ÉCROULEMENT D'UN PONT.

On écrit de la Haye-Descartes (*Indre-Loire*) :

« Une crue subite de la Creuse a emporté le pont de service de la Guerche, qui servait à la construction du pont définitif; cette catastrophe en a occasionné une autre plus considérable: les madriers de ce pont de service, entraînés par le courant, ont amené la chute du cintre soutenant une voûte de maçonnerie s'est effondré. »

« On ne redoute pas l'écroulement de deux autres qui sont déjà fermées. Tout le bois entraîné est venu se heurter en face au pont de la Haye, dont il obstrue en partie quelques arches. »

« Cette crue a rempli bon nombre de caves et provoqué la suspension du travail de la papeterie. »

ENTRÉE SOLENNELLE DU GÉNÉRAL CARREY DE BELLEMARE A TOURS.

Vendredi, 1^{er} mars.
Les troupes de la garnison de Tours, sous les armes, pour l'entrée solennelle de M. le général Carrey de Bellemare. Les troupes ont la grande tenue de service, à l'exception du bataillon arrivant de Fontevault, qui est en tenue de route.

Les troupes sont placées dans l'ordre suivant :

(A suivre.)

Sapeurs-pompiers de Tours et de Saint-Symphorien, place Thiers; Avenue de Grammont: 18^e bataillon de chasseurs; 32^e de ligne; 66^e de ligne; 9^e section de commis et ouvriers militaires. Place du Palais-de-Justice: 25^e dragons, 2 escadrons; Un escadron, près de la Bibliothèque; Un escadron, boulevard Heurteloup, se prolongeant rue Marignan; Les troupes sont sous le commandement de M. le général Béziat, commandant la 18^e division d'infanterie. M. les généraux Dusan et Baillocc occupent la tête de leurs brigades. L'escorte de M. le général commandant le 9^e corps est formée de gendarmes et de dragons. Les officiers sans troupes et assimilés, montés et non montés (réserve, territoriale, sections des chemins de fer, télégraphie, trésorerie, postes, etc.), se placent place Thiers à la droite des troupes. Les tambours battent aux champs, les musiques jouent la *Marseillaise*. Les réceptions officielles ont commencé à 3 heures.

UN NOUVEL EXEMPLE DR CORPORATION CHRÉTIENNE

Nous lisons dans l'*Anjou*:

« Nous sommes heureux de pouvoir publier, dans l'*Anjou*, les statuts de la confrérie et du syndicat des jardiniers d'Angers.

C'est, pour notre ville, le commencement de la mise en pratique des conseils que le Saint-Siège donnait dans l'encyclique *Humanum genus* et des théories professées depuis longtemps par l'œuvre des cercles et par tous les hommes qui ont tant soit peu étudié les questions ouvrières.

« Nous espérons qu'avant peu de temps d'autres corps d'état seront, comme les jardiniers, érigés en syndicats professionnels, sur la base de la loi du 21 mars 1884.

« Le mouvement corporatif qui a entraîné tant d'autres villes telles que Nantes, Lille, Paris, Tours, Caen, Blois, etc., n'échouera pas à Angers, l'antique cité des corporations ouvrières.

« Résumons, en quelques mots, les statuts que nous publions et qui ont été déposés, le 2 mars, à la mairie d'Angers.

« La base adoptée par les jardiniers d'Angers est la base fondamentale: la religion. La confrérie groupe d'abord tous les patrons et ouvriers désireux de revenir aux antiques traditions et aux anciens usages du métier, de fêter la fête patronale et d'assister ce jour-là à la messe corporative et au banquet fraternel qui la suit.

« Il y a là un gage d'union que les fondateurs de la corporation ne pouvaient laisser de côté. Toute association qui ne repose pas sur l'idée chrétienne n'est pas une semence de paix sociale: les événements l'ont assez prouvé depuis cent ans.

« Quant au syndicat, qui accompagne et suit la confrérie, ses statuts sont divisés en quatre sections:

« La première établit les dispositions générales en neuf articles qui suffiraient pour que le syndicat répondît au vœu de la loi. Il y est dit que le syndicat ou la corporation de Saint-Fiacre comprendra à la fois des membres d'honneur, des patrons, des ouvriers et des apprentis du métier qui fonderont de concert toutes les institutions d'arbitrage, de secours et d'assistance (morale et matérielle) de nature à aider et à encourager les membres de l'association.

« Le conseil syndical qui dirige la corporation est composé à la fois de membres d'honneur, de patrons et d'ouvriers qui servent d'arbitres en cas de contestations entre les associés.

« La section II établit un Bureau de placement gratuit de la forme la plus simple.

« La section III organise à l'avance une Caisse de famille pour l'association, sur les bases généralement adoptées par les sociétés de secours mutuels.

« La section IV, enfin, établit une sorte d'Orphelinat moral, par le dévouement promis et accepté des membres d'honneur et du Conseil syndical envers les veuves et les orphelins.

« Le dernier article prévoit l'établissement futur d'une Caisse d'assurance contre les accidents et d'une Caisse de crédit mutuel.

« Ce n'est pas là, évidemment, toute l'ancienne corporation, mais c'est déjà un commencement sérieux: le principe est posé, l'union est faite, et nous sommes convaincus que le syndicat professionnel des jardiniers d'Angers prendra une grande extension. Nous savons qu'il comprend déjà un grand nombre de patrons et d'ouvriers, et qu'il est dirigé par des hommes qui ne laisseront pas périliter ses intérêts.

« Aussi nous félicitons les membres du nouveau syndicat; ils ont trouvé, dans leur modeste sphère, la solution de la question sociale, c'est-à-dire l'union des ouvriers et des patrons dans des associations professionnelles.

« Le jour où ce principe sera accepté et pratiqué partout, la France retrouvera la paix, la force et les longs repos d'autrefois.

» H. B. »

Chocolats Georges Donesnel	
MAISON DE VENTE	
28 et 30, rue St-Jean, Saumur.	
Chocolat français, le 1/2 kilogramme	1.30
n° 1, santal fin vanille	1.50
n° 2, surfin vanille	1.80
n° 3, au masagnan vanille	2.00
n° 4, au casaque vanille	2.50
Remise de 5 0/0 en prenant par 5 kilogrammes.	
Tous ces chocolats sont garantis pur cacao et sucre.	

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquisite pureté.

CONSEILS ET RECETTES.

NOUVEAU REMÈDE CONTRE LE CROUP.

Un ingénieur français, qui demeure à Gand, communique un remède à un confrère qu'il dit infailible pour guérir le croup, ce mal terrible qui exerce tant de ravages parmi les enfants et qui sème la désolation dans de si nombreuses familles.

Cet ingénieur tient ce remède de sa famille où il s'est transmis de père en fils. Il soutient que, dans des cas extrêmement nombreux, il a toujours amené une guérison complète au bout d'une ou deux minutes.

Nous nous faisons un devoir d'humanité de le publier, d'autant plus que, s'il ne devait pas produire de bien, il ne pourrait pas causer de mal.

Voici le remède: On cuit un oignon sous la cendre, ensuite on l'étale sur un tissu de mousseline en forme d'emplâtre. On recouvre cet emplâtre de mousseline sur laquelle on verse une cuillerée à café d'ammoniac. On applique cet emplâtre chaud sur la gorge de l'enfant et celui-ci est sauvé.

Nouvelles à la main.

Une bonne épigramme du *Charivari*: On montre à un monsieur, dans un bal, un grave personnage occupé à présenter ses hommages à une belle dame: — C'est un ancien ministre. — Oh! les anciens ministres, ça n'est pas rare; ce que je voudrais voir, c'est un ministre ancien.

Un passant, à un petit mitron auprès duquel il chemine dans la rue: — Tu dois manger souvent des gâteaux? — En manger? oh! jamais, monsieur; on me gronderait!... Je les fêche seulement!

Un de nos savants et facétieux professeurs de l'École de droit de Paris interrogeait successivement quatre candidats: — Monsieur, dit-il au premier, j'ai l'usufruit d'un âne, qu'en fais-je? — Le premier candidat ne dit mot.

Il s'adresse au second, au troisième, même silence. Enfin lorsqu'il pose son petit logogriphe au quatrième, celui-ci répond de l'air le plus tranquille: — Monsieur, la loi est formelle, vous devez en avoir un bon père de famille.

Tête de l'examineur.

Théâtre de Saumur

Direction: J. BRETON.

MARDI 9 mars 1886.

CASSE-MUSEAU

Drame en 7 actes, de MM. G. Marot, E. Philippe et A. Marr.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 6 mars

Aida, grand opéra en 4 actes et 7 tableaux.

Dimanche 7 mars

FAUST, grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, musique de Gounod. M^{lle} Félicie ARNAUD remplira le rôle de *Marguerite*.

Mardi 9 mars

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

BOURSE DE PARIS

DU 5 MARS 1886.

Rente 3 0/0	82 30
Rente 3 0/0 amortissable	84 35
Rente 4 1/2	107 90
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 75
Obligations du Trésor	510 50

LIVERANI

Le Roi des Chapeliers

Rue Saint-Jean, 15, Saumur.

On dira pourquoi la plus grande concurrence du jour est le Chapeau LIVERANI.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 60,000 Obligations de 500 francs 3 0/0

DES CHEMINS DE FER DES

ASTURIES, GALICE ET LÉON

(3^e hypothèque)

Le service des intérêts et de l'amortissement

EST GARANTI par le

NORD DE L'ESPAGNE

Intérêt annuel: 15 francs nets d'impôts

PAYABLES 1^{er} AVRIL ET 1^{er} OCTOBRE

Remboursement à 500 francs en 72 ans 1/2, par tirages

semestriels (premier remboursement en octobre 1887)

Prix d'émission: 306 fr. 25 cent.

(JOUISSANCE 1^{er} AVRIL 1886)

En souscrivant

A la répartition

Du 15 au 20 avril 1886

Du 15 au 20 mai 1886

(Faculté d'anticipation à 5 0/0)

ON NE PAIE QUE 305 fr. EN SE LIBÉRANT A LA RÉPARTITION

En tenant compte de la prime de remboursement, le placement ressort à plus de 5 0/0 nets d'impôts.

ON SOUSCRIT, A PARIS, JEUDI 11 MARS

ET DÈS A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE:

Compagnie du Nord de l'Espagne, 69, rue de la Victoire.

Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.

Société de Dépôts et de Comptes Courants, 2, pl. de l'Opéra.

Société Générale, 54, r. de Provence, et bureaux de quartier

Crédit Lyonnais, 19, b. des Italiens et bureaux de quartier.

La Cote de la Bourse sera demandée.

AVIS IMPORTANT Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'Alcool de menthe DE RICQLES. Il est infailible contre les indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, etc. Il est excellent aussi pour la TOILETTE, la bouche et les dents. 39 récomp. dont 17 méd. d'or et dipl. d'honneur, 46 ans de succès. Se vend partout. EXIGER le nom « DE RICQLES » Fabrique à LYON.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

SORCIER DE MONTSOREAU

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

Il vivait, disait-on, de braconnage et du produit de la chasse aux vipères, reptiles dont la chair entrait dans la composition de plusieurs médicaments, tels que l'orviétan, la thériaque et le collyre de Stoane.

Mais il avait une troisième corde à son arc, et ce n'était pas la moins fructueuse. Il exploitait la crédulité des gens qui avaient confiance dans ce qu'il appelait le pouvoir des Esprits. A entendre ceux qui étaient assez naïfs pour aller le consulter, le passé et l'avenir n'avaient pas de secrets pour lui. Les plus fanatiques osaient même dire que s'il le voulait il pourrait ressusciter un mort. Voici le fait qui avait donné lieu à cette stupide croyance:

Une femme des environs de Montsoreau venait de perdre son mari, avec lequel elle avait fait très-mauvais ménage. Sans cesse maltraitée par cet homme, dont le caractère était violent était encore excité par les fumées du vin d'Anjou, pour lequel il avait une passion sans bornes, elle en était arrivée à ce point, après vingt ans de mariage, de regarder comme étant le plus heureux des évé-

nements, une véritable faveur de la Providence, la maladie qui emportait son insupportable époux dans l'autre monde.

Or, cette heureuse veuve s'étant avisée un jour de consulter Clair-de-Lune au sujet d'un second mariage qu'elle se proposait de contracter, celui-ci, à l'issue de la séance, lui réclama une assez forte somme, qu'elle refusa de payer. Elle oublia même la déférence et le respect dus à un personnage de cette importance jusqu'à lui adresser les injures les plus grossières.

— Eh bien! ma petite mère, aurait répondu le sorcier, puisque vous le prenez sur ce ton, je vous rendrai, malgré vous, et cette fois sans aucune rétribution, un service que vous ne m'avez pas demandé. Je vous ferai ainsi connaître toute l'étendue du pouvoir des Esprits. Dans trois jours, sur le coup de minuit, je ressusciterai celui qui fut votre mari. A minuit et cinq minutes vous pourrez le voir sortir du cimetière et se diriger vers votre maison, heureux de vous retrouver et de se jeter dans vos bras.

— Oh! ne faites pas ça! s'écria la femme, saisie de terreur. Je préfère vous donner la somme que vous avez fixée, et même plus, si c'est nécessaire.

— Non, répondit le sorcier, je n'accepterai pas votre argent. Vous avez besoin d'une leçon; vous la recevrez!

La femme se mit à pleurer à chaudes larmes.

Elle pria et supplia tant et si bien que Clair-de-Lune se laissa toucher.

— Je devrais, dit-il, en prenant un grand air magnanime, vous imposer une somme beaucoup plus forte; mais je ne le ferai pas, en considération de votre repentir. Donnez-moi les dix écus que je vous réclamais et nous en resterons là.

— Et vous ne ferez pas ce... que vous disiez?

— Je vous le promets.

Les dix écus furent payés, et grâce à cette naïve cliente, qui alla raconter le fait à toutes les commères de la paroisse, Clair-de-Lune eut, dans la contrée, la réputation d'un homme qui pouvait rendre la vie aux morts.

Tel était le personnage qui venait d'entrer chez les époux Chablé, pour s'abriter contre la tempête.

Tandis qu'il séchait ses vêtements, il frappa familièrement sur l'épaule de Chablé et lui dit:

— Que devient donc votre fils? Où est-il? Je ne le vois pas ici?

— Il est là, dans un coin; il joue, comme un pauvre « innocent » qu'il est. Il nous paraît malheureusement certain aujourd'hui qu'il ne pourra jamais guérir.

— D'où cela lui est-il venu?

— Nous n'en savons rien.

— Ne soupçonnez-vous pas quelqu'un de lui avoir jeté un sort?

— Pourquoi lui aurait-on jeté un sort? Nous n'avons jamais fait de mal à personne et nous n'avons pas d'ennemis.

— En êtes-vous bien certain?

— Non, je n'en suis pas certain; mais je suppose que nous n'avons jamais offensé une personne de façon à ce qu'elle se venge ainsi.

Clair-de-Lune parut réfléchir profondément.

— L'autre jour, dit-il après un assez long silence, j'ai rencontré votre fils dans le voisinage du bourg et j'ai essayé de le faire parler. Sa situation m'a intéressé et j'en ai été ému. Après l'avoir bien examinée, je suis resté convaincu que l'on a jeté un sort à ce pauvre garçon.

— Comment pouvez-vous le savoir? dit Chablé.

— En ce moment, répliqua Clair-de-Lune, il m'est impossible de vous répondre. Pour donner des explications, il me serait nécessaire de consulter les Esprits.

— Les Esprits?

— Oui, les Esprits. Ce sont des êtres invisibles; les uns bons, les autres méchants, et qui, tous, ont un très-grand pouvoir sur nous. Vous n'en avez donc jamais entendu parler?

— Alors que j'étais tout enfant, répondit Chablé, j'ai entendu parler, dans nos veillées du Borri, d'apparitions de fées, que l'on appelait aussi les Dames vertes. On racontait à leur sujet beaucoup de choses extraordinaires. Mais, suivant ma mère qui d'ailleurs me l'a répété bien des fois, il ne fallait pas y croire, pas plus qu'aux sorts.

(A suivre.)

FAILLITE EMERY GIRARD.

En exécution des articles 493 et 494 du Code de commerce, MM. les créanciers de la faillite du sieur Girard, Emery, marchand de vins à Saumur, sont invités de nouveau à se rendre au Tribunal, le vendredi 19 mars 1886, à une heure du soir, pour la vérification et affirmation de leurs créances; au cas où les créanciers convoqués de nouveau par le présent avertissement n'auraient pas encore remis au syndic ou au greffe du Tribunal leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification.

Chaque créancier peut se faire représenter par un fondé de pouvoir, muni d'une procuration enregistrée. (186) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

EXTRAIT

D'un jugement de séparation de biens.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, A la requête de M^{me} Anne Guillon-neau, épouse du sieur Mathurin Fillon, journalier, ancien boucher, avec lequel elle demeure à Gennes, Demanderesse, ayant M^e Le Ray pour avoué, contre ledit sieur Mathurin Fillon, Défendeur défaillant,

Il appert: Que ladite dame Anne Guillon-neau, épouse Fillon, a été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec le sieur son mari. Pour extrait dressé par moi, avoué soussigné et de la dame Fillon. Saumur, le trois mars mil huit cent quatre-vingt-six. V. LE RAY.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

EXTRAIT

D'un jugement de séparation de biens.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, A la requête de M^{me} Adèle Turpin, épouse du sieur Auguste Girault, cultivateur, avec lequel elle demeure commune de Distré, ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur, en date du douze mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, Demanderesse, ayant M^e Le Ray pour avoué, contre ledit sieur Auguste Girault, Défendeur défaillant,

Il appert: Que ladite dame Adèle Turpin, épouse du sieur Girault, a été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec le sieur son mari. Pour extrait dressé par moi, avoué soussigné et de la dame Girault. Saumur, le trois mars mil huit cent quatre-vingt-six. V. LE RAY.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange (hôtel Blancler).

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 14 mars 1886, s'il y a lieu, à une heure du soir, à Saint-Lambert, rue de la Levée-Neuve, au magasin du sieur Girard Emery,

On vendra:

A la requête de M. Bonneau, syndic de la faillite du sieur Girard, et par le ministère de M^e Auboyer, vins rouges et blancs, cidres, alcools, eaux-de-vie, rhums et liqueurs diverses, articles et matériel de cave, fûts vides, outils, objets mobiliers et ustensiles de ménage.

La vente aura lieu au comptant et il sera perçu 10 0/0 en sus des prix.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, En deux lots.

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Saumur, rue de l'Ermitage, nos 10 et 12,

Comprenant: maison, jardin, dépendances diverses et très-vastes caves.

S'adresser à M. LARCHEVÈQUE, rue de l'Ermitage, n° 2, ou à M^e LE BARON, notaire. (167)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} Novembre 1887,

LA

MÉTairie DES GAGNERIES

Située communes de

Saint-Lambert-des-levées, Allonnes et Vivy,

Contenant 30 hectares environ.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le dimanche 11 avril 1886, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e Le Baron, notaire à Saumur,

LA

PROPRIÉTÉ de CHAUMONT

Située commune de Gizeux (Indre-et-Loire),

et par extension commune de Courléon (Maine-et-Loire), comprenant:

Petit Château, vastes servitudes, jardins, vignes, prés, bois, sapinières, landes, étang, et une ferme, le tout formant un ensemble de 215 hectares environ.

Chasse exceptionnelle.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, à Saumur, à M. RENARD, ancien notaire, agent d'affaires, rue Verte, n° 16, ou à M^e LE BARON, notaire, rue d'Orléans, n° 72. (166)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Située à Saumur, à l'angle de la rue d'Alsace et de la rue Gambetta,

Occupée en dernier lieu par M. Lafeuille, avocat,

Avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

UN TERRAIN

Propre à bâtir.

D'une contenance de 4,000 mètres environ,

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

Située rue d'Alsace, n° 13,

Comprenant au rez-de-chaussée salons, salle à manger, office; au premier cinq chambres à feu, cabinets de toilette; au second chambres de domestiques; greniers.

Buanderie, lingerie, cuisine, caves, jardin, écurie et remises.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

Par adjudication publique,

Le jeudi 25 mars 1886, à deux heures,

Par ledit M^e PINAULT,

A SAINT-FLORENT, près Saumur (Maine-et-Loire),

En 4 lots, avec faculté de réunion,

DU FONDS DE COMMERCE

Pour la fabrication et la vente

Des Vins Mousseux

Exploité à Saint-Florent par la Société Moreau et de Neuville,

Comprenant:

1^{er} Lot. — Caves en roc, cellier, cour, hangar.

Mise à prix..... 56,865 f. 50

2^e Lot. — Une maison de maître avec dépendances.

Mise à prix..... 15,134 f. 40

3^e Lot. — La clientèle, les marques, le matériel, les marchandises et les fournitures.

Mise à prix..... 185,805 f. 59

4^e Lot. — Diverses créances commerciales, dues en France et à l'étranger, difficiles à recouvrer, s'élevant à 22,781 fr. 10.

Mise à prix..... 500 fr.

S'adresser à M. BONNEAU, rue d'Alsace, ou à M^e PINAULT, dépositaire du cahier des charges. (170)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

DE

MARCHANDISES NEUVES

Par suite de cessation de commerce

Le jeudi 11 mars 1886, à 1 heure du soir, et jours suivants,

Dans une maison, à Saumur, rue Nationale, n° 33 et 35,

Occupée par M. BOUGRIER, marchand.

Il sera vendu:

Une grande quantité de vêtements confectionnés en drap, velours et coutil, pour hommes et enfants;

Rouennerie, draperie, bonneterie, étoffes fantaisie, blanc, chemises, blouses, mercerie, dentelles, foulards en soie, parfumerie;

Chaussures de toutes sortes, pour hommes, femmes et enfants;

Trois comptoirs en chêne et bois blanc, canapé, glace, vitrines, boîtes, appareils à gaz et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A CÉDER DE SUITE

Un Magasin d'Épicerie

MERCERIE ET ROUENNERIE

Très-bien achalandé, dans un quartier populaire.

S'adresser au bureau du journal.

LIVRE-BARÈMES G^r. 1^o Toutes multiplications faites; 2^o Caisnes d'épargne de 1 à 2,000 fr.; 3^o Revenu 0/0 des Rentes, Obligations Ville de Paris, Chemins de fer, etc.; Renseignements divers. Prix: 2 f. 50. — S'adresser, à Saumur, à MM. ROBINE (rue Cendrière), BROUM (Café de Paris), CROCHIN (rue de Poitiers) et Libraires. — M. PIAT (mairie) l'expédie franco 2 fr. 75. (115)

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux?

Envoyez franco par la poste six francs à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

MEUBLES NEUFS & D'OCCASION Ameublement.

Emile BORET

N° 13, rue Nationale, n° 13 SAUMUR

M^{me} BORET, TAPISSIÈRE

Se charge tout particulièrement de Tapisserie à façon:

Rideaux, Tentures, Literie, etc.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vins blancs des Coteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (335)

SANS PALAIS DENTS NI CROCHES

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.